

Vers un nouveau standard de reporting pour le Luxembourg

Dix institutions et acteurs majeurs de la place financière s'unissent pour créer l'association « XBRL Luxembourg A.S.B.L. » afin de promouvoir l'eXtensible Business Reporting Language (XBRL) au sein de l'économie luxembourgeoise

La Banque Centrale du Luxembourg (BCL), la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), le Commissariat aux Assurances, l'ABBL, l'ALFI, l'ACA, l'IRE, l'OEC, le STATEC et la Bourse de Luxembourg viennent de créer l'association « XBRL Luxembourg A.S.B.L. » pour promouvoir l'utilisation au Luxembourg de l'eXtensible Business Reporting Language, en abrégé « XBRL » .

XBRL est un standard technique ouvert simplifiant l'échange et le traitement d'informations financières et économiques, aujourd'hui adopté par la majeure partie des pays industrialisés. Il répond aux besoins et soucis de contrôle et de supervision croissants qui font que la transmission efficiente d'informations financières, statistiques et autres entre acteurs privés et publics joue un rôle de plus en plus important dans le fonctionnement de l'économie.

L'association, ayant obtenu le statut de juridiction nationale provisoire par « XBRL International », est présidée par Serge de Cillia, membre du Comité de Direction de l'ABBL. La vice-présidence est confiée à Roland Nockels, chef de la division Statistiques de la BCL. Serge Allegrezza, Directeur du Statec, est nommé trésorier. La gestion quotidienne est assurée par le Secrétaire général, Marc Hemmerling, responsable Organisation, Technologie et Systèmes de Paiement auprès de l'ABBL.

Afin de présenter son plan d'action, XBRL Luxembourg organisera le 25 avril prochain une séance d'information. De plus amples informations seront communiquées en temps voulu.

XBRL Luxembourg A.S.B.L., le 3 avril 2007
www.xbrl.org

Contacts : Serge de Cillia, Marc Hemmerling
59 boulevard Royal • BP 13 L-2010 Luxembourg
Tél. : (+352) 46 36 60-1 • Fax : (+352) 46 09 21

« XBRL Luxembourg A.S.B.L. » : Informations de fond

La problématique du reporting dans l'économie moderne

Les mesures réglementaires communautaires qui ne comportent pas de volet « informations à transmettre » se font de plus en plus rares. Ainsi, le « Plan d'action pour les services financiers » de la Commission européenne introduit le principe de l'harmonisation de certaines règles de reporting afin de faire en sorte que les textes communautaires soient appliqués de la même façon dans les 27 États membres.

En matière de reporting, le secteur financier sera donc confronté dans les années à venir à une série de changements qui vont modifier fondamentalement la façon de procéder d'aujourd'hui.

Le reporting et la transmission de données ne sont pas gratuits et le coût du reporting ne cesse d'augmenter avec les contraintes et besoins nouveaux. En fonction du reporting, les formats changent et imposent aux acteurs économiques concernés de recourir à des technologies spécifiques. On doit donc constater que les exigences de reporting divergentes en fonction des destinataires ainsi que les fréquents doubles emplois, génèrent des coûts élevés, sont sources d'erreurs et constituent un gaspillage des ressources limitées des entreprises.

Dans la majeure partie des pays européens, on constate une tendance nette d'adoption, pour l'échange d'informations, du standard XBRL basé sur des définitions uniques reprises dans des dictionnaires appelés « taxonomies ». XBRL est un langage de communication faisant partie de la famille des langages XML et permet de standardiser la communication de données financières via Internet entre les acteurs économiques. Des taxonomies peuvent être mises en place pour des applications les plus variées (comptes sociaux, comptes consolidés, déclarations fiscales, reportings de tous genres, etc. ...).

Création d'une juridiction au Luxembourg

Afin de profiter pleinement des atouts de XBRL, les acteurs intéressés doivent optimiser son développement et promouvoir son adoption au Luxembourg. Pour ce faire et au vu des expériences des autres pays, dix institutions et associations de la place financière ont créé une 'juridiction XBRL Luxembourg' :

- la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF),
- la Banque Centrale du Luxembourg (BCL),
- le Commissariat aux Assurances (CAA),
- l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL),
- l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI),
- l'Association des Compagnies d'Assurances, Luxembourg (ACA),
- l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE),
- l'Ordre des Experts Comptables (OEC),
- le Service Central de la Statistique et des Études économiques (STATEC) et
- la Société de la Bourse de Luxembourg S.A. (BdL).

Une telle juridiction permet d'avoir un accès privilégié aux ressources de XBRL International (www.xbrl.org) qui assure sur un plan global la maintenance et l'évolution du standard XBRL. La communauté luxembourgeoise pourra notamment participer dès le début aux développements de nouvelles opportunités, recevoir du support d'implémentation de XBRL International et avoir la chance d'être en avance dans la mise en place de produits et services basés sur XBRL.

Une « juridiction XBRL » est, selon la définition de XBRL International, une organisation sans but lucratif qui fédère les parties intéressées de la région concernée, afin de promouvoir et de guider le développement et la mise en place de solutions XBRL adaptées aux besoins de ses membres.



XBRL Luxembourg est une association ouverte à toute personne, entité publique ou privée portant un intérêt à promouvoir et à utiliser le standard XBRL ou qui offre des services ou produits supportant ce standard. Les entités et personnes du monde académique, de la recherche et du développement ainsi que de l'éducation peuvent également devenir membres de l'association.

Seule la juridiction sera un membre direct de XBRL International, les participants étant indirectement membres à travers la juridiction.

XBRL Luxembourg collabore d'une part avec Luxtrust en matière de sécurisation de l'échange des données financières ainsi normalisées et d'autre part avec le futur Institut Luxembourgeois de normalisation, d'accréditation et de surveillance pour y établir XBRL comme standard national.

XBRL Luxembourg A.S.B.L., le 3 avril 2007
www.xbrl.org

Contacts : Serge de Cillia, Marc Hemmerling

59 boulevard Royal • BP 13 L-2010 Luxembourg
Tél. : (+352) 46 36 60-1 • Fax : (+352) 46 09 21
mail@abbl.lu • www.abbl.lu